

CIM 10 : C53 - Tumeur maligne du col de l'utérus 2004 - 2007		Mortalité prématurée (inf 65 ans) Femmes							
Zone	Nom de la zone géographique	Territoire classé juste avant	Territoire classé juste après	Nombre de décès observés cumulés	ICM (France=100)				
					IC inf	ICM	IC sup	Rang (2)	
RÉGION	Nord-Pas-de-Calais	Picardie (ICM=130,7)	Haute-Normandie (ICM=159,7)	138	118,7	141,3 ***	167,0	21 sur 22	
DÉPARTEMENT	Nord	Hauts-de-Seine (ICM=114,5)	Vienne (ICM=116,6)	72	91,1	116,4 ns	146,6	72 sur 96	
	Pas-de-Calais	Somme (ICM=178,9)	Tarn-et-Garonne (ICM=190,5)	66	142,6	184,3 ***	234,5	95 sur 96	
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ET COMMUNAUTÉ URBAINE (1)	CA Maubeuge Val de la Sambre	CA Dracénoise (PAC) (ICM= 81,5)	CA de Villefranche-sur-Saône (RHA) (ICM= 85,1)	-	9,9	81,8 ns	295,4	80 sur 183	
	CA d'Hénin Carvin	CA Havraise- CODH (HNO) (ICM=226,5)	CA Melun Val de Seine (IDF) (ICM=231,2)	-	92,6	230,4 ns	474,7	167 sur 183	
	CA de Cambrai	CA du Pays d'Aix-en-Provence (PAC) (ICM= 64,0)	CA du Bassin d'Aurillac (AUV) (ICM= 66,8)	-	1,6	64,1 ns	357,1	64 sur 183	
	CA de Lens - Liévin	CA Morlaix-Communauté (BRE) (ICM=306,0)	CA de Seine-Essonne (IDF) (ICM=332,0)	19	192,3	319,4 ***	498,7	181 sur 183	
	CA de Saint Omer	CA Montluçonnaise (AUV) (ICM=245,8)	CA de la Porte du Hainaut (NPC) (ICM=254,7)	-	67,6	248,2 ns	635,5	174 sur 183	
	CA de Valenciennes Métropole	CA de Colmar (ALS) (ICM=128,0)	CU de Lille Métropole (NPC) (ICM=128,5)	-	47,0	128,0 ns	278,6	120 sur 183	
	CA de l'Artois	CA du Pays de Flers (BNO) (ICM=138,3)	CA de Reims (CHA) (ICM=141,4)	-	55,8	138,7 ns	285,8	132 sur 183	
	CA de la Porte du Hainaut	CA de Saint Omer (NPC) (ICM=248,2)	CA du Grand Alès en Cévennes (LRO) (ICM=256,8)	-	116,5	254,7 *	483,5	175 sur 183	
	CA du Boulonnais	CA du Grand Besançon (FCM) (ICM=280,7)	CA du Drouais (CTR) (ICM=295,1)	-	134,7	294,6 **	559,2	178 sur 183	
	CA du Calaisis	CA de CABRI - agglomération de Saint-Brieuc (BRE) (ICM=170,1)	CA Hérault Méditerranée (LRO) (ICM=175,5)	-	46,8	171,8 ns	439,8	154 sur 183	
	CA du Douaisis	CA de Mantes en Yvelines (CAMY) (IDF) (ICM=156,8)	CA Rouennaise (HNO) (ICM=162,7)	-	59,4	162,0 ns	352,5	147 sur 183	
	CU d'Arras	CA de Saint Etienne Métropole (RHA) (ICM= 42,9)	CA Belfortaine (FCM) (ICM= 43,8)	-	1,1	43,4 ns	242,0	38 sur 183	
	CU de Dunkerque Grand Littoral	CA Rennes Métropole (BRE) (ICM= 76,5)	CA de Saint Quentin en Yvelines (IDF) (ICM=	-	21,5	78,8 ns	201,8	75 sur 183	
	CU de Lille Métropole	CA de Valenciennes Métropole (NPC) (ICM=128,0)	CU Nice - Côte d'Azur (PAC) (ICM=128,9)	33	88,5	128,5 ns	180,5	121 sur 183	
PAYS (1)	7 Vallées	Inter-régional Bresle Yeres (HNO et PIC) (ICM=430,7)	7 Vallées (NPC) (ICM=446,8)	-	121,7	446,8 *	1144,0	368 sur 368	
	Artois	Sundgau (ALS) (ICM= 58,2)	Haute-Saintonge (PCH) (ICM= 58,8)	-	12,1	58,6 ns	171,1	155 sur 368	
	Boulonnais	Thiérache (PIC) (ICM=218,9)	Havre Pointe de Caux Estuaire (HNO) (ICM=226,5)	-	101,4	221,9 *	421,2	332 sur 368	
	Calaisis	Haut Limousin (LIM) (ICM=128,6)	Ploermeil / Coeur de Bretagne (BRE) (ICM=131,0)	-	42,5	130,8 ns	305,2	264 sur 368	
	Cambresis	Vexin Normand (HNO) (ICM= 51,7)	Bassin de Briey (LOR) (ICM= 52,9)	-	6,4	52,7 ns	190,5	147 sur 368	
	Coeur de Flandre	Alsace du Nord (ALS) (ICM= 99,2)	Comminges Pyrénées (MPY) (ICM=102,2)	-	20,7	100,4 ns	293,5	219 sur 368	
	La Lys Romane	Rennes (BRE) (ICM= 75,3)	Ancenis (PLO) (ICM= 77,0)	-	1,9	76,9 ns	428,3	182 sur 368	
	Maritime et Rural du Montreuillois	Civraisien (PCH) (ICM=152,1)	Vallée du Cher et du Romorantinais (CTR) (ICM=156,3)	-	32,1	155,6 ns	454,6	288 sur 368	
	Moulins de Flandre	Bièvre-Valloire (RHA) (ICM= 0,0)	Rouergue Occidental (MPY) (ICM= 0,0)	0	-	0,0 ns	222,7	20 sur 368	
	Pévèlois	Vallées d'Anjou (PLO) (ICM=131,2)	Sources en Lozère (LRO) (ICM=133,5)	-	27,4	132,8 ns	388,2	267 sur 368	
	Saint-Omer	Grand Beauvaisis (PIC) (ICM=241,3)	Plaine de Saône Vingeanne (BOU) (ICM=248,5)	-	97,5	242,4 ns	499,5	341 sur 368	
	Sambre-Avesnois	Haut-Anjou Segréen (PLO) (ICM= 67,8)	Bray (HNO) (ICM= 69,0)	-	18,6	68,4 ns	175,2	173 sur 368	
	Ternois	Sud-Charente (PCH) (ICM=112,0)	l'Isle en Périgord (AQU) (ICM=112,9)	-	2,8	112,1 ns	624,6	238 sur 368	

Source : INSEE - Recensement de la population (date de référence 1/01/2006), INSERM Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès-CépiDc. Traitement ORS Nord - Pas-de-Calais.

" *** " : ICM (Indice Comparatif de Mortalité) significatif ($p < 0,001$) par rapport à la mortalité nationale (France métropolitaine)

" ** " : ICM (Indice Comparatif de Mortalité) significatif ($0,001 < p < 0,01$) par rapport à la mortalité nationale (France)

" * " : ICM (Indice Comparatif de Mortalité) significatif ($0,01 < p < 0,05$) par rapport à la mortalité nationale (France)

" ns " : ICM non significatif

" - " : Donnée non renseignée ou effectif inférieur ou égal à 10

(1) : Découpages territoriaux de 2009

(2) : De l'ICM le plus faible à l'ICM le plus élevé

Alsace (ALS), Aquitaine (AQU), Auvergne (AUV), Basse-Normandie (BNO), Bourgogne (BOU), Bretagne (BRE), Centre (CTR), Champagne-Ardenne (CHA), Corse (COR), Franche-Comté (FCM), Haute-Normandie (HNO), Île-de-France (IDF), Languedoc-Roussillon (LRO), Limousin (LIM), Lorraine (LOR), Midi-Pyrénées (MPY), Nord-Pas-de-Calais (NPC), Pays de la Loire (PLO), Picardie (PIC), Poitou-Charentes (PCH), Provence-Alpes-Côte d'Azur (PAC), Rhône-Alpes (RHA).

INDICE COMPARATIF DE MORTALITÉ (ICM)

Les phénomènes de mortalité sont fortement variables selon les différents territoires et les populations qui y vivent. Dans les tableaux statistiques, ces inégalités sont présentées au moyen d'Indices Comparatifs de Mortalité (ICM). La fréquence des décès varie selon l'âge. Il convient d'en tenir compte lorsqu'il s'agit de comparer la mortalité de deux populations. C'est pourquoi l'ICM permet de faire abstraction des inégales structures par âge : les différences observées peuvent donc être comparées ; ce qui ne serait pas le cas s'il s'agissait de simples taux bruts de mortalité (nombre de décès / population). Nous utilisons dans les données présentées la méthode de standardisation indirecte. Cette méthode présente l'avantage de quantifier d'une manière plus précise les écarts en termes de mortalité que l'on peut observer entre deux populations. La mortalité relative à une même cause de décès, d'une population définie par une zone géographique infra-régionale (arrondissement, pays...) est ainsi implicitement comparée à la mortalité de la population française métropolitaine en éliminant l'effet de la structure par âge. Par ailleurs, le calcul des ICM a été réalisé à partir du nombre total des décès cumulés sur les 4 dernières années disponibles afin d'accroître leur niveau de significativité statistique. Le calcul des taux de mortalité par âge est égal au nombre de décès annuels moyens de la période d'observation (par exemple 2004-2007) rapportés à la population moyenne centrée sur cette même période (population au 1/01/2006). La population moyenne prise en compte est celle du nouveau recensement dont les premiers résultats de l'année 2006 seront mis à jour chaque année par l'INSEE.

COMMENT LIRE L'INDICE COMPARATIF DE MORTALITÉ (ICM)

Concrètement, un ICM de valeur 130 décrit une mortalité supérieure de 30 % à celle de la France métropolitaine tandis qu'un ICM de valeur 80 indique une mortalité inférieure de 20 % à celle de la France métropolitaine. Dans les tableaux, les ICM sont signalés par un ou plusieurs astérisques précisant leur niveau de significativité et par le symbole " ns " pour non significatif lorsqu'ils ne le sont pas.

INTERVALLES DE CONFIANCE DES ICM

L'intervalle de confiance est un intervalle qui est supposé contenir, avec un certain degré de confiance, la valeur de l'ICM. Il est utile d'en tenir compte lorsque l'on compare la valeur des ICM de différents territoires. Dans nos tableaux, l'intervalle de confiance a été fixé à 95 % (ou au seuil de risque de 5 %), signifiant ainsi que cet intervalle a 95 % de chance de contenir la valeur de l'ICM que l'on cherche à estimer. La valeur de la borne inférieure de l'intervalle de confiance est indiquée dans la colonne notée "IC inf" et celle de la borne supérieure dans la colonne notée "IC sup".

CLASSEMENT DES DIFFÉRENTS TERRITOIRES DU NORD - PAS-DE-CALAIS

Depuis 2009, l'ORS Nord - Pas-de-Calais est en mesure de situer les territoires du Nord - Pas-de-Calais par rapport à la valeur des ICM observés dans l'ensemble des territoires de la France métropolitaine. La colonne intitulée "Territoire classé juste avant" indique le territoire dont la valeur de l'ICM est immédiatement inférieure à celle du territoire analysé. La colonne intitulée "Territoire classé juste après" précise au contraire le territoire ayant la valeur de l'ICM immédiatement supérieure. L'internaute trouvera aussi l'abréviation de la région d'appartenance des territoires infra-régionaux. Plusieurs abréviations signifient que le territoire appartient à plusieurs régions et les abréviations situées en premier correspondent aux régions dont le territoire a le plus de communes. Enfin, la colonne "rang" permet de classer le territoire étudié par rapport à l'ensemble des territoires de France métropolitaine. Le classement des territoires va de l'ICM le moins élevé à l'ICM le plus élevé.